



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

site Internet

Question écrite n° 71580

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur les dépenses de communication sur Internet engagées par ses services. Il souhaite notamment connaître le montant, pour 2009, des dépenses destinées à accroître la visibilité de la communication institutionnelle de son ministère sur Internet, comme par exemple l'achat de mots clés ou l'utilisation d'autres techniques destinées à améliorer le référencement sur les moteurs de recherche.

Texte de la réponse

Le département de l'information et de la communication (DIC) du ministère de la Culture et de la Communication développe et gère depuis 2010 les sites Internet qui contribuent à la communication du ministère : culture. fr et culture. gov. fr. Il optimise la visibilité du ministère sur Internet au travers de campagnes de référencement, de partenariats d'échanges de contenus avec des sites à forte notoriété, d'échanges de liens, etc. Le département participe également à l'élaboration des nouvelles versions des sites culture. gov. fr et culture. fr (refontes techniques et graphiques). Le DIC est en charge des contenus des publications du ministère (sites Internet et magazine). Doté d'une mission d'information, il informe en temps réel en assurant un traitement journalistique des actualités de l'administration centrale, des directions régionales des affaires culturelles et des établissements publics sur le site institutionnel culture. gov. fr. Il filme les interventions du ministre et les principaux événements du ministère et met en ligne les vidéos sur culture. gov. fr et culture. fr. Il présente les événements culturels partout en France à travers des articles, des interviews et des photos sur culture. fr. Le DIC anime enfin les réseaux sociaux du ministère (Facebook, Twitter). En 2009, certaines grandes manifestations du ministère ont bénéficié d'une visibilité accrue sur la toile : un site présentant les sites et musées à visiter pour l'édition 2009 des Journées européennes du Patrimoine en Picardie a, par exemple, été réalisé (5 000 €) ; une mise à jour du site de la Nuit des musées 2009 a été financée à hauteur de 9 688 €. De nouvelles pages et fonctionnalités pour le site de 2010 ont été mises en oeuvre pour un montant de 4 306 € et une page d'inscription a été conçue. Le site legrandparis. culture. gov a été développé (4 784 €) et hébergé (424 €). Une conception graphique ergonomique en codage xhtml et css du front office a également été financée à hauteur de 4 115 €.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71580

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1554

Réponse publiée le : 6 mars 2012, page 2065